

# La charte de déontologie de Terres Inovia



# Objectifs généraux



Fruit d'un travail collectif, et dont les principes ont été approuvés par le Conseil d'Administration, la présente charte de déontologie a été élaborée pour définir et faire connaître la déontologie que Terres Inovia entend respecter dans l'exécution de sa mission de centre technique interprofessionnel au service des producteurs d'oléoprotéagineux et ce dans le but de :

- **Conforter le niveau de confiance** des pouvoirs publics et des opérateurs économiques qui font appel à Terres Inovia, collectivement désignés dans ce qui suit par le vocable "demandeur" et plus généralement des "parties prenantes" en matière de production de cultures oléoprotéagineuses ;
- **Constituer un cadre de référence** pour le personnel lorsqu'il intervient au nom de l'institut et les demandeurs, s'il survient une interrogation sur les conditions de réalisation d'une mission particulière.

La mission de Terres Inovia est d'**améliorer la compétitivité** des cultures oléagineuses, protéagineuses et du chanvre, par l'**innovation** et une **expertise indépendante**, en adaptant la production agricole et la **valorisation des produits** aux différents contextes économiques et aux demandes sociétales. Les principales cultures travaillées par Terres Inovia sont le colza, le tournesol, le soja, le lin oléagineux, le pois, la féverole, le lupin et le chanvre.

Cette mission s'exerce dans le contexte d'une société qui tolère de moins en moins le risque collectif, et attend que les décisions de gestion de ces risques, notamment en matière d'environnement, soient fondées sur des analyses scientifiques, techniques et économiques menées dans des conditions susceptibles de garantir leur crédibilité.

Dans cette perspective, la présente charte de déontologie rassemble les principes dont le respect contribue à l'**efficacité**, à la **crédibilité** et à l'**indépendance** de l'action de Terres Inovia, ainsi qu'à l'**intégrité** et la **réputation** des membres de son personnel dans leur activité professionnelle.

Un rapport sur l'application de la charte, et le cas échéant sur ses besoins d'évolution, sera présenté annuellement au Conseil d'Administration. Il sera établi sous la responsabilité du directeur de la valorisation de Terres Inovia avec l'appui de la commission de déontologie. Cette commission est composée de trois membres du conseil d'Administration de Terres Inovia, désignées, pour une durée de cinq ans, par le président du Conseil d'Administration et deux membres du Comité de Direction.



# Principes de déontologie



Cette charte s'organise autour de sept principes fondamentaux indissociables dans leur application :

- Indépendance de jugement
- Transparence
- Compétence
- Adaptation des moyens
- Qualité scientifique et technique
- Responsabilité
- Esprit d'entreprendre





# Indépendance du jugement

Terres Inovia s'attache à maintenir son indépendance de jugement.

Terres Inovia reconnaît l'importance de toutes les parties prenantes aux intérêts particuliers pour relayer ses **positions techniques** et Terres Inovia s'engage à ne pas laisser influencer ses positions par des intérêts particuliers.

L'image de Terres Inovia ne doit, en effet, pas être associée à un intérêt particulier. Toutefois, Terres Inovia peut promouvoir les messages de ces relais lorsque ceux-ci sont en phase avec ses positions mais peut aussi publier un correctif si les messages de Terres Inovia ont été dévoyés.

A cet effet, Terres Inovia, d'une part, veille à mettre en œuvre les compétences suffisantes et d'autre part, exerce ses missions dans les conditions ci-après définies : **l'indépendance** de jugement repose notamment sur **l'intégrité, la probité, l'impartialité** et **l'objectivité** dont font preuve les membres du personnel de l'Institut dans leur activité professionnelle. Dans le cadre de toute mission qui lui est confiée, Terres Inovia remet au demandeur ses résultats et avis indépendamment d'éventuelles pressions.

Ses positions sont dictées par des **considérations scientifiques et techniques**. Terres Inovia a le souci de n'accepter une mission ou de ne la mener à bien, qu'en l'absence de conflits d'intérêts. En outre, Terres Inovia s'engage notamment à ne pas rechercher ou accepter d'avantages particuliers par l'exploitation d'une position privilégiée.



# Transparence

Terres Inovia veille à la transparence de ses travaux dans les conditions et limites définies ci-après.





Terres Inovia rend public les documents significatifs de son activité, notamment par le biais de son rapport d'activités et de sa plate-forme numérique.

Terres Inovia s'attache à présenter de manière concrète et compréhensible, en fonction des destinataires, les documents qu'il produit.

Terres Inovia se soucie de porter à la connaissance du demandeur les difficultés ou erreurs préjudiciables au déroulement des travaux demandés.

Terres Inovia s'engage à ne pas dissimuler des résultats d'études sous prétexte d'un intérêt manifesté ou supposé d'une des parties prenantes.

La **transparence** est assurée dans le respect de l'obligation de réserve, des droits de la propriété intellectuelle, industrielle et de la propriété privée.



# Compétence

La compétence de Terres Inovia permet d'atteindre les objectifs de la mission compte-tenu des moyens attribués.



La **compétence** de Terres Inovia repose, entre autres, sur la formation initiale, l'**expérience professionnelle** de son personnel, notamment celle obtenue dans le cadre de programme de recherche, sur les apports résultant des coopérations scientifiques et techniques avec d'autres organismes français et étrangers et sur la **qualité des équipements**.

Afin de conserver un niveau de compétences suffisant pour réaliser au mieux les missions qui lui sont confiées, Terres Inovia assure périodiquement l'**évaluation des compétences** des membres de son personnel et lui donne des moyens d'**actualisation des connaissances**.



The background of the slide is a golden-yellow color with a subtle, semi-transparent image of a field of tall grasses in the foreground and a cloudy sky in the background. The text is overlaid on this background.

# Adaptation des moyens

Terres Inovia s'emploie à mettre en œuvre les moyens adaptés à la réalisation de la mission confiée.

Pour ce faire, avant d'accepter une mission, Terres Inovia examine, autant que nécessaire, la tâche à entreprendre en la situant dans son contexte et, le cas échéant, dans le **cadre légal** et **normatif**.

En outre, Terres Inovia veille à n'accepter une mission qu'après avoir défini et rassemblé les moyens nécessaires tant internes qu'externes, pour répondre à la demande.

Enfin, Terres Inovia s'engage à privilégier la convergence entre les moyens d'intérêt général privé et publics et les moyens d'intérêt purement privés.



A green-tinted landscape photograph. The foreground is filled with a dense field of tall, thin, grass-like plants. In the middle ground, there is a low, rocky ridge or embankment. The background shows a hazy, overcast sky with some dark, billowing clouds. The overall tone is a monochromatic green.

# Qualité scientifique et technique

Terres Inovia prend soin de maintenir la qualité scientifique et technique qui contribue à sa réputation.

Il s'attache aussi à prendre en considération dans ses travaux les données (scientifiques ou techniques) **disponibles** et **objectives**.

Pour satisfaire au **respect** d'une **démarche scientifique** générale, Terres Inovia établit ses résultats, autant que possible, sur la base d'une concertation collective et/ou de procédures de vérification et d'approbation. Dans les mêmes conditions, il confronte ses résultats avec d'autres organismes, que ce soit dans le cadre de **coopérations scientifiques** ou dans le cadre de débats scientifiques.

Le conseil scientifique et le conseil d'administration sont chargés d'orienter et d'évaluer la qualité des travaux de Terres Inovia.



# Responsabilité

Terres Inovia est responsable de ses travaux dans les conditions et limites définies ci-après.



Lors de la remise de ses résultats, Terres Inovia veille, autant que nécessaire, à rendre compte des incertitudes et limites qui les affectent.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par Terres Inovia dans le cadre des travaux qui lui sont confiées, peuvent **aider à la prise de décision**. Etant donné **la mission** qui incombe à Terres Inovia, l'Institut n'intervient pas dans la prise de décisions proprement dite. La responsabilité de Terres Inovia ne peut se substituer à celle du décideur. Ceci est notamment rappelé dans les conditions générales de vente de l'Institut.

Terres Inovia établit son rapport au regard d'un objet défini de manière contractuelle. Toute utilisation d'extrait ou de note de synthèse qui dénaturerait le contenu et l'esprit du rapport ou tout usage du rapport dans son intégralité en dehors du cadre contractuel ne saurait engager la responsabilité de Terres Inovia. Ces éléments relèvent des "conditions générales d'utilisation" notifiés dans les contrats de de Terres Inovia.



# Esprit d'entreprendre

Terres Inovia encourage l'entrepreneuriat au service du monde agricole.



Terres Inovia souhaite promouvoir la valorisation de ses travaux par le biais de l'entrepreneuriat. Libérer les énergies et encourager l'esprit d'entreprendre auprès de ses salariés constituent un pilier essentiel pour l'innovation de demain. Pour cela, Terres Inovia propose 3 dispositifs :

- **L'actionnariat** : chaque salarié de Terres Inovia pourra devenir actionnaire d'une société issue de la valorisation des travaux de Terres Inovia. Ce soutien financier sera limité dans le temps (3 ans maximum) et représentera une aide à la création de ce projet. Le salarié pourra demeurer actionnaire à l'issue des 3 ans si et seulement si il vient à occuper un poste opérationnel au sein de la nouvelle structure.
- **La mise à disposition** : chaque salarié pourra être mis à disposition, pour une partie de son temps et sur une durée déterminée, afin de participer activement au projet de création d'entreprise. Cette mise à disposition fera l'objet d'un avenant au contrat de travail et soumis à l'accord de la direction.
- **L'essaimage** : un salarié pourra choisir de quitter Terres Inovia pour mener à bien son projet de création d'entreprise. En fonction de la nature du projet, un partenariat avec Terres Inovia pourra être créé pour faciliter le développement du projet.

